



CONTRAT DU VIVRE ENSEMBLE DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Entre :

L'enfant _____

Les adultes : _____

Le responsable de groupe scolaire _____

Les parents _____

Préambule :

La Ville de Rouen a élaboré ce contrat du vivre ensemble pour clarifier les règles de vie durant les temps périscolaires et extrascolaires. Vivre ensemble, c'est avant tout une question de respect mais c'est aussi avoir des droits et des devoirs. Chacun a un rôle à jouer pour garantir le bien-être de tous dans un climat propice aux apprentissages et à l'épanouissement des enfants.

Cet outil a pour objectif de sensibiliser l'ensemble des acteurs éducatifs, à encourager tant les enfants que les adultes à réfléchir sur leurs comportements et à promouvoir le dialogue pour mieux gérer les situations conflictuelles.

Article 1 : Engagement des Enfants

Les enfants s'engagent à :

- Respecter les adultes en écoutant leurs consignes et en faisant preuve de politesse.
- Traiter leurs camarades avec bienveillance, sans harcèlement ni moquerie.
- Participer activement aux activités scolaires et périscolaires.
- Respecter les lieux, le matériel et les ressources mises à disposition par l'établissement.
- Exprimer leurs émotions et préoccupations de manière constructive.

Article 2 : Engagement des Adultes

Les adultes s'engagent à :

- Écouter et respecter les enfants, en prenant en compte leurs opinions et émotions.
- Promouvoir un climat de confiance et de bienveillance au sein de l'établissement.
- Être des modèles de respect et de civisme pour les enfants.
- Fournir un soutien éducatif et émotionnel aux enfants.
- Assurer la sécurité physique et affective de l'enfant.
- Communiquer, écouter et informer l'enfant.
- Responsabiliser l'enfant quant au respect du matériel, des locaux et de la cour.
- Favoriser l'autonomie de l'enfant.
- Faire du repas et du goûter des moments calmes, conviviaux et d'éducation au goût.
- Gérer les conflits avec équité et justice.

Article 3 : Règles de Vie Commune

Chacun doit se sentir en sécurité et respecté dans cet environnement.

Les comportements violents, discriminatoires ou dégradants ne seront pas tolérés.

Les conflits doivent être résolus par la discussion et le dialogue, et en cas de besoin, avec l'aide d'un adulte. Toute forme de respect mutuel doit être encouragée et valorisée.

Article 4 : Échelle des sanctions

En cas de non-respect de ces engagements, des sanctions seront appliquées, proportionnées aux fautes commises et expliquées à l'enfant. Les actions de réparation seront privilégiées avec une intention éducative (nettoyer ce qui a été sali, ramasser ce qui a été jeté...).

En cas de non-respect grave (insulte, bagarre, geste violent, insolence, dégradation...) ou de récidive, les sanctions seront les suivantes :

1. Entretien avec l'enfant, mise en place d'actions d'accompagnement et/ou de réparation avec l'envoi d'une fiche d'information aux parents.
2. Convocation des parents à l'école en présence du responsable de groupe scolaire et/ou de la direction de l'école avec une mise en place de mesures éducatives. Le cas échéant, un autre rendez-vous pourra être proposé pour envisager un aménagement du temps de présence de l'enfant.
3. Rendez-vous en Mairie avec l'adjointe au Maire si aucune amélioration du comportement n'est constatée.

À la suite de ce rendez-vous, des mesures d'exclusion immédiate temporaire ou définitive pourront être prononcées.

En cas de faute très grave (mise en danger d'autrui, dégradations volontaires...), l'enfant et les parents seront directement convoqués en Mairie.

En ce qui concerne les cas de harcèlement, un protocole commun a été mis en place en collaboration avec l'Éducation nationale, dans le cadre du programme PHARE.

Signatures

En signant ce contrat, nous nous engageons à encourager, créer et maintenir un environnement respectueux, bienveillant et inclusif durant les temps scolaires et périscolaires.

Fait à Rouen, le _____

L'enfant

Les parents

Elizabeth Labaye
Adjointe au Maire en charge des
écoles et de la petite enfance

Le responsable du groupe
scolaire